

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Service d'animation interministérielle des politiques publiques Bureau de l'environnement

Une enquête publique est ouverte du mardi 22 mars 2022 à 8 h 30 au mercredi 20 avril 2022 à 12 h 30 sur la commune de Sepmes relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE SEPME S.A.S. en vue de la création d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison au lieu-dit « Les Maisons Rouges » à Sepmes (ZC 6 à 9, ZC 18 et 19, ZH 11).

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier est déposé en mairie de SEPME où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et les samedis de 9 h à 12 h.

Un registre est ouvert en mairie de Sepmes pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Sepmes, ou sur l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant « enquête PARC EOLIEN SEPME ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Luc DIAS, officier supérieur de l'armée de terre en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Sepmes le mardi 22 mars 2022 de 8 h 30 à 11 h 30, le samedi 2 avril 2022 de 9 h à 12 h, le mardi 12 avril 2022 de 9 h à 12 h et le mercredi 20 avril 2022 de 9 h 30 à 12 h 30.

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE SEPME S.A.S..

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Sepmes et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est Mme Marion LEMOIGNE (téléphone : 07 67 64 20 09 - courriel : m.lemoigne@davidenergies.eu).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définis en annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête.